

<p style="text-align: center;"><b>Procès verbal du Conseil Communautaire du 18 avril 2011 à 19h00</b></p>
---

**Présents** : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOSSON Fernand, BOURDES Françoise, CHAFFARD Christine, CHAPUIS Bernard, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DUVAL Jean-Jacques, FOLLEA Dominique, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, GRIGNOLA Danielle, GRIVAZ Etienne, MAURICE DEMOURIOUX Philippe , MILESI Gérard, MEYNET-CORDONNIER Max, PELISSON Yves, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

**Donnant pouvoir** : M. PELLISSIER Philippe à Mme FOLLEA Dominique.

**Absents excusés** : Mesdames/Messieurs – BOULAIS Sébastien, BUCHACA Joël, CHAMBON Stéphane, LAOUFI Nadia MAADOUNE Françoise,; MOCCOZET Laurent, PELLISSON Jean, , PELLISSIER Philippe VUAGNOUX Daniel.

**Délégués suppléants assistant à la réunion** : Monsieur RICOTTI Pierre.

Mr le Président souhaite la bienvenue à Mr BERTHIER 1<sup>er</sup> adjoint d'Onnion qui assistera en tant auditeur au conseil communautaire mais rappelle que les nouveaux délégués d'Onnion à la CC4R n'étant pas encore désigné, Mr BERTHIER ne pourra pas prendre partie au vote.

Mr MILESI demande la modification du procès verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 mars dernier

Mr MILESI voudrait voir apparaître dans le dernier compte rendu

- Paragraphe sur l'organisation de la consultance architecturale : le nombre de consultance architecturale prévu pour la commune de Viuz lui semble insuffisant par rapport à l'affluence qu'avait ce service auparavant.

Mr le Président rappelle ses propos que l'organisation de la consultance fera l'objet d'un bilan d'activités afin d'ajuster celle-ci si nécessaire.

- Paragraphe sur étude fiscale et financière : Mr le Percepteur avait indiqué que le coût envisagé pour l'étude était un peu excessif et qu'il se proposait de faire cette étude en lien avec les services de la CC4R à moindre coût si on lui en laissait le temps

Mr BOSSON voudrait pour sa part indiquer dans le dernier compte rendu qu'il a voté contre la proposition visant à faire réaliser une étude fiscale et financière.

Mr le Président prend acte de ces demandes de modification et demande l'approbation de ce procès verbal.

Approbation du procès verbal à l'unanimité.

Mme Christine CHAFFARD est élue secrétaire de séance

Mme BIGOT, responsable Marché/Finances de la CC4R, est présentée aux membres du conseil communautaire.

## ORDRE DU JOUR

### Information sur les décisions du président prises par délégation du conseil

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président en application de la délégation donnée par le conseil communautaire.

#### 1. Finances

- ✓ Vote des taux d'imposition 2011

Mr le Président fait part au conseil communautaire des difficultés que nous avons rencontré cette année dans l'élaboration du budget communautaire notamment pour le vote des taux d'imposition.

Nous venons de recevoir par mail ce jeudi 14/04/2011 l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales 2010, des taux de référence 2010 après réforme et des allocations compensatrices revenant à la Communauté de Communes pour l'exercice 2011.

Comme évoqué en 2011, les communes et communauté de communes doivent voter les taux de taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et celui de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Conformément au code général des impôts, les taux de référence de 2010 pour les quatre taxes sont, selon les cas, les taux votés en 2010 ou des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Les règles de détermination des taux de référence peuvent se résumer ainsi :

	TH	TFB	TFNB	CFE
<b>Taux de référence 2010</b>	Taux voté 2010 de l'EPCI majoré d'une fraction du taux départemental 2010 X 1.0340	Taux voté 2010	Taux voté 2010 X 1.0485	(Taux relais+ fraction taux départementaux et région 2009 + taux de cotisation de péréquation 2009) X 0.88074

Il est proposé dans l'état 1259 une variation des taux du fait de l'intégration de la réforme de la TP. Tableau ci-dessous.

Taux d'imposition des taxes directes locales	Taux 2010 avant réforme	Taux 2010 après réforme	Proposition Taux 2011
TH	1.71 %	2.71 %	4.07 %
TFB	1.79 %	1.79 %	2.69 %
TFNB	8.74 %	9.16 %	13.74 %
CFE	2.54 %	3.55 %	5.33 %

Compte tenu du débat d'orientation budgétaire et des diverses discussions menées depuis ce débat, il vous est proposé d'envisager une augmentation des taux de la CC4R pour l'exercice 2011 : Augmentation de 50% des taux d'imposition

Taxe d'habitation	4.07%
Taxe foncière (bâti)	2.69%
Taxe foncière (non bâti)	13.74%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5.33%

Produit fiscal attendu de	1 644 630 €
-	199 285 € de prélèvement GIR
+	61 777 € de produit CVAE
+	9 761 € d'allocations compensatrices

Produit Budgétaire de 1 516 883 €

Mr MILESI indique que l'augmentation est de 80% en passant du taux de TH de 1.71% à 4.07% pour 2011 et que cette augmentation est lourde.

Mr le Président indique que l'augmentation des taux ne doit pas se calculer à partir du taux de 1.71% mais à partir du taux de référence de 2.71% proposé par la trésorerie car la pression fiscale est la même car nous récupérons les taux du Département et que nous reversons environ 200 000 € dans le cadre du fond de garantie (GIR).

Il est à noter que la participation moyenne d'un foyer fiscal sera pour 2011 de 172 € au lieu de 97€ en 2010.

Mr le Président présente une projection budgétaire de 2011/2014 reprenant les besoins budgétaires en fonction des compétences exercées par la CC4R ou pouvant être transférés à la CC4R.

Mr le Président fait un premier bilan financier des compétences pouvant à l'horizon 2014 être exercées par la CC4R. Il est de la responsabilité du conseil communautaire d'avoir connaissance de cette première estimation Mr le Président indique alors que les actions de la CC4R devront être modulées en fonction des moyens financiers de notre structure.

Mr MILESI : « L'augmentation des taux est importante et que cette augmentation des taux de la CC4R devrait avoir comme conséquence une diminution des taux communaux. »

Mr le Président : « Ce choix de diminution des taux communaux reste de la compétence des communes et pas de la CC4R. Mme RANVEL et Mme CHAFFARD ont proposé à leurs conseils respectifs une diminution d'impôts. Pour Fillinges, Mr Forel indique qu'il étudie une diminution d'impôts pour l'année prochaine. »

Mr REVUZ indique pour sa part qu'il n'a pas assez de recul sur son budget, pour envisager pour l'instant une diminution d'impôts communaux. L'augmentation des

taux de la CC4R lui semble trop importante et que nous devrions lisser sur plusieurs années cette augmentation.

Mr MILESI : « La population ne va pas comprendre l'augmentation opérée par la réforme de la TP et on va rajouter en plus une augmentation des taux de la CC4R. »

Mr PITTET explique que la commune de Viuz n'a pas augmenté ses taux communaux depuis 16 ans et qu'il est prêt de recevoir les habitants de Viuz pour expliquer les modificatifs fiscaux de 2011.

Mr MILESI « L'augmentation de 78 €/an peut être important pour un foyer fiscal. »

Mr le Président en est conscient de cela mais indique que l'augmentation de 78€ est une augmentation moyenne pour un foyer fiscal concernant les taux ménages ( TH/TFB/TFNB) et que les foyers ne payent pas tous les 3 taxes. Les foyers les plus modestes ou en difficultés bénéficient d'exonération ou d'abattement de TH.

Mr CHATEL « Pour moi, la CC4R doit se mettre en place et avoir les moyens pour cela. Si nous sommes 11 communes, c'est pour avoir des services en commun et permettre aux petites communes d'avoir accès à de nouveaux services à la population »

Mme CHAFFARD « Il semblerait que les délégués de la CC4R découvrent le problème de la fiscalité de la CC4R. La commune de St Jean de Tholome avait attiré l'attention du conseil communautaire sur cette question de la manière suivante en disant que la seule compétence de la Petite Enfance faisait que les dépenses liées à cette compétence étaient largement supérieures au budget de la CC4R ».

Mme CHAFFARD souhaite que l'on travaille ensemble au sein de la CC4R. Les produits attendus de la fiscalité de la CC4R ne correspondent pas actuellement à nos besoins *mais anticipe le* transfert de certaines compétences à la CC4R, c'est pourquoi l'étude fiscale et financière est indispensable.

Mme CHAFFARD s'abstiendra lors du vote des taux 2011 car elle considère que la fiscalité additionnelle n'est pas la fiscalité la plus adéquate à mettre en place pour garantir une intercommunalité de projets et solidaire.

Mr le Président comprend les points de vue des différents délégués mais la fiscalité doit être en lien avec les projets de la communauté de communes. Il considère que la communauté de Communes a vocation à prendre en charge des services à la population et laisser aux communes la réalisation des investissements.

La CC4R doit avoir les ressources nécessaires et veillera à la bonne utilisation de ces moyens avec comme objectif d'obtenir une économie d'échelle.

Mr DUVAL : « la CC4R a vocation à gérer la Petite Enfance afin de proposer ce service à l'ensemble de la population »

Mr PITTET « Est ce que la CC4R prend ou non la compétence Petite Enfance ?»

Mr le Président propose que l'on travaille rapidement sur cette question et que la CC4R se donne les moyens d'activer la compétence Petite Enfance.

Mr BOSSON est favorable à l'augmentation des taux de la CC4R.

Mr PERRET « l'avis de la commune de St Jeoire est partagé sur cette augmentation des taux. La CC4R doit disposer des moyens pour exercer ses compétences »

Après débat sur cette question, Mr le Président propose d'envisager une augmentation des taux de la CC4R pour l'exercice 2011 comme ci-dessous :

Taxe d'habitation	4.07%
Taxe foncière (bâti)	2.69%
Taxe foncière (non bâti)	13.74%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5.33%

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver l'augmentation ci-dessus proposée.

-16 POUR

-4 CONTRE (Mme BOURDES / Mrs MILESI – REVUZ – MAURICE DEMOURIOUX)

-1 ABSTENTION (Mme CHAFFARD)

✓ Approbation du Budget Primitif 2011

Monsieur le Président présente aux délégués les données du projet de budget primitif pour l'exercice 2011

Mr le Percepteur indique que les crédits ouverts au compte 7311 « Contributions fiscales » sont plus importants que ceux indiqués sur le tableau synthétique projeté mais en contrepartie une charge supplémentaire au compte 739116 « prélèvement GIR » devra être prévue en dépenses.

En prenant en compte cette observation, le budget 2011 est équilibré

-Section fonctionnement : Dépenses et Recettes s'équilibrent à la somme de 3 629 060€

-Section Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 2 569 869 €

Après débat et délibération, le conseil approuve le budget primitif de la CC4R pour 2011 de la manière suivante :

18 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION ( Mme BOURDES / Mrs MILESI – REVUZ)

Mr le Président informe les membres du conseil qu'il proposera prochainement une proposition de rachat de l'emprunt (proposition suggérée par Mr le Trésorier) contracté pour la Réhabilitation de l'Immeuble des Quatre Rivières ce qui permettra une économie d'environ 25 000 €.

Mme CHAFFARD propose que la CC4R communique par l'intermédiaire des bulletins municipaux sur l'exercice des compétences communautaires et de l'impact de ces choix politiques sur la fiscalité.

Cette proposition est unanimement acceptée mais il est nécessaire que les communes transmettent aux services de la CC4R, les dates de parution de leurs bulletins.

## **2. Transport - Modification des statuts de la CC4R - Prise des compétences Optionnelles**

Mr le Président rappelle que la CC4R mène actuellement une étude sur la mise en place d'un service intercommunal de transport public à l'échelle de 4 communautés de communes (CCFG / CCAS / CCPR et la notre).

Les enjeux de nos territoires sont forts. Les prévisions d'augmentation importante du trafic routier en raison notamment de l'attractivité croissant de la Ville de Genève et de l'ouverture en 2012 du nouvel hôpital à Frindrol ----) sont important et nécessite de favoriser les Transports Publics. (Exemples 14 000 véhicules / jour entre Pont de Fillinges/Findrol et 13 000 véhicules /jour entre pont de Fillinges / Bonne)

**L'élaboration d'un réseau de transport global sur le territoire des 4 C.C. tout en prenant en considération les besoins différents de chacune des 4 C.C. est indispensable.** La CC4R a besoin principalement d'emmener les pendulaires vers Genève et Annemasse. Or, la structure actuelle du réseau LIHSA ne permet pas de le faire et l'offre de restructuration du réseau LIHSA qui permettrait une interconnexion n'est pas figée. Nous devons également prendre en compte un besoin de transport des captifs vers les grands pôles. (Marchés ; Hôpital de la Tour...)

Les objectifs auxquels doit répondre le réseau:

- Répondre à un besoin important de déplacements pendulaires vers l'extérieur du territoire d'étude : Genève, Annemasse et Cluses principalement : lignes de rabattement vers les gares ferroviaires et routières principales, lignes structurantes et principalement tourné vers les besoins des pendulaires ;
- Répondre à un besoin de déplacements quotidiens (courses) et de loisirs notamment pour les captifs c'est-à-dire les jeunes, les personnes âgées et les jeunes : rabattement par du TAD zonal ou ligne virtuel vers les gares, le centre ville, les supermarchés ; gymnases....
- Desservir les zones touristiques du territoire ;

Mr le Président présente les premiers résultats de cette étude. Il est envisagé de mettre en place un service de transport en commun urbain de proximité sur le territoire. Il est nécessaire de créer une **Autorité Organisatrice de Transport Urbain – AOTU**.

Il est alors présenté une première estimation des coûts de ce service qui est très élevé en raison d'une architecture de transport maximum. Il a été demandé au

cabinet de faire avant fin avril une nouvelle simulation en prenant en compte les contraintes suivantes :

- **Architecture de réseau minimale permettant un équilibre financier du service transport sans participation financière des EPCI**
- **Privilégier un réseau efficace avec des axes structurants qui puissent constituer la première base d'un réseau à développer.**
- **Prendre en compte des ressources optimisées en matière de VT, mais également de recettes commerciales (billettique) et de publicité.**

Mr GAVILLET insiste sur la nécessité de prévoir dans l'architecture du réseau de transport la création de parkings relais.

Mr le Président est conscient de cela et de l'aménagement global des nœuds de circulation mais rappelle que de tels aménagements comme les parkings sont pour l'instant une compétence communale mais pourront peut être pris en charge par la CC4R.

Certains élus semblent septiques sur l'utilité d'un tel service transport publics car actuellement les bus LIHSA semblent peu fréquentés.

Après débat, il a été convenu qu'en raison de l'incertitude du coût de ce service de transport, la question sera remise à l'ordre du jour au prochain conseil communautaire avec la nouvelle proposition d'un réseau minimum formulé par le cabinet d'études.

### **3. Agriculture – Rencontre avec le monde agricole dans le cadre de l'élaboration du CDDRA – PSADER**

Le 5 avril dernier, une réunion a été organisée à Megevette afin d'identifier auprès des acteurs locaux du monde agricole et rural les enjeux et besoins propres au territoire dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions du **Projet Stratégique Agricole** et de **Développement Rural (PSADER)**.

Cette réunion a permis de faire apparaître plusieurs axes de réflexions et d'actions possibles

#### **➤ *Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic territorial du milieu rural***

Elaborer un état des lieux et un diagnostic de l'activité agricole et de la filière bois permettra d'analyser la situation actuelle tout en anticipant sur les nécessités de ces secteurs afin de favoriser leur développement et inciter les acteurs locaux à mener une réflexion commune et globale de leur activité.

Ainsi l'étude pourra comporter :

- un recensement des activités agricoles et de la filière bois sur le périmètre de la CC4R,
- un recensement des terrains agricoles, chemins communaux, points d'eaux composant le territoire de la CC4R,

- une liste des besoins en termes d'équipement structurant sur le territoire de la CC4R mais également dans un périmètre plus large,
  - une étude de marché et de commercialisation sur les débouchés des produits du terroir.
- **Mise en commun d'équipements collectifs destinés à la fabrication et la commercialisation de produits locaux :**
    - Abattoir mobile
    - Laboratoire de transformation / de découpe
    - Point(s) de vente directe des produits de la ferme : Maison du terroir
    - Mise en place d'équipements collectifs directement liés à l'activité pastorale: Plateforme pour la traite des vaches notamment en Alpage
  - **Préservation d 'environnement par l'agriculture**
    - Mise en commun d'une plateforme de compostage**
    - Lieu de compostage collectif permettant** la production de compost mis à la disposition des agriculteurs. Cette proposition devra toutefois être étudiée au regard des contraintes inhérentes à la classification en zone AOC « Reblochon » d'une partie du territoire.
  - **Entretien des espaces et des accès aux parcelles exploitées**
  - **Aménagement des corps et abords de fermes**
  - **Création et mise en service de points d'eau pour les troupeaux (étude et aménagement permettant la réexploitation d'anciennes sources**

Mme Chaffard souhaiterait savoir si les schémas de dessertes forestières peuvent être inscrits comme actions du CDDRA. Cette demande sera relayée auprès de l'ARC.

#### 4. Questions Diverses

- ✓ Approbation acte spécial de sous-traitance CSP- Exploitation communautaire des Déchèteries

La Société Excoffier sollicite la CC4R pour l'approbation d'un contrat de sous-traitance avec la Société CSP. Cette dernière se verra confiée la collecte et le traitement des déchets verts et des gravats sur les deux sites communautaires.

Le sous –traitant (CSP) sera rémunéré directement par le titulaire du marché (EXCOFFIER) qui garantira la bonne exécution des prestations du marché. La société EXCOFFIER restera le seul interlocuteur de la CC4R qui se réserve le droit à tout moment de résilier ce contrat de sous–traitance unilatéralement

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Président à signer ce contrat de sous-traitance.

- ✓ Chiffrage de la collecte des pneumatiques sur l'année

Suite à dernier conseil, nous avons repris contact avec la société EXCOFFIER pour connaître le coût de la collecte et du traitement des pneumatiques à l'année.



Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de cette prestation :

	Quantité estimative de pneumatique sur l'année/site	Mise à disposition par an de benne 9m3 / 30 m3	Collecte part tonne en fonction des bennes	Traitement / tonne
Site de Fillinges	18 t	300€/720 €	810 €/ 540 €	3420 €
Site de St Jeoire	18 t	300€/720 €	810 €/ 540 €	3420 €
Total	36 tonnes	600 €/1440 €	1620 € / 1080€	6840 €

Soit un coût estimé entre 9060 € et 9360 € HT par an.

Sur 3 mois, le coût prévisionnel est de 2860 € HT

Le conseil donne son accord pour attendre un premier bilan d'activités fin juin sur la collecte des pneumatiques.

La nécessité d'une collecte annuelle des pneumatiques sera alors abordée en connaissance de cause d'autant qu'actuellement les déchèteries acceptent jusqu'au 15 mai les pneumatiques. Une information sur la presse sera faite.

Mme CHAFFARD informe également le conseil que les actions communales de collecte « Ferrailles / encombrants » pour les communes d'Onnion/Megevette/St Jean vont se mettre en place début mai.

✓ Demande de subvention de l'association OPEN PEILLO

Il est convenu que la CC4R ne souhaite pas pour l'instant apporter une aide financière aux associations par l'intermédiaire de subventions. Ce type de demande reste donc géré par les communes même si la CC4R se garde le droit d'étudier à l'avenir tous projets pouvant être considérés comme communautaires.